

HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION – STOP ESSUYAGE (SÉCURITÉ SOCIALE)



l'Assurance Maladie

Stop Essuyage : une aide financière pour éviter les risques de l'essuyage à la main

Pour améliorer la sécurité et l'hygiène dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose l'aide « Stop Essuyage ». Objectif : éviter les risques liés à l'essuyage à la main.

Risques professionnels concernés

Dans les cafés, bars, restaurants et hôtels, l'essuyage manuel des verres entraîne des risques de coupures, une des principales causes d'accidents du travail graves, ainsi que de troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux mouvements répétitifs.

Entreprises éligibles

Cette aide financière est destinée à toutes les entreprises de 1 à 49 salariés, du secteur hôtels, cafés et restaurants du régime général ainsi qu'aux organismes de formation de ces filières.

Le montant de l'aide et les équipements financés

« Stop Essuyage », est une aide financière d'un montant de 50 % de l'investissement hors taxes, plafonnée à 25 000 euros (avec un investissement minimum de 2 000 € HT), pour aider les entreprises à s'équiper en lave-verres munis « d'osmoseur » qui permettent de ne plus essuyer les verres à la main.

Le financement concerne un ou plusieurs ensembles neufs «osmoseur et lave-verres » équipés de trois paniers.

En option pourront être financés pour chaque ensemble osmoseur et lave-verres* :

- un adoucisseur ;
- des paniers supplémentaires ;
- un dispositif antibuée ;
- une rehausse pour le lave-verres ;
- une table relevable pour déposer les paniers.

*Pour bénéficier de l'aide, l'installation, la mise en service et la formation à l'utilisation des équipements sont nécessaires.

